

Agriculteurs familiaux : plus forts ensemble



Yvan Hayez, Marianne Streel

Mars 2014

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de :

2014, l'année de l'agriculture familiale ...

2014, l'année où la campagne d'Entraide et Fraternité porte sur les mouvements paysans dans le monde...

Quels sont les enjeux contemporains pour l'agriculture familiale et pour les syndicats agricoles en Belgique ?

Une analyse conjointe du secrétaire général de la Fédération Wallonne de l'Agriculture et de la présidente de l'Union des Agricultrices wallonnes¹.

S'exprimer aux côtés d'autres paysanneries, proches et éloignées à la fois par la mondialisation économique, requiert une grande humilité. Il nous arrive d'être sollicités par des organisations paysannes du Sud, pour donner notre point de vue comme organisation syndicale belge. Elles veulent connaître la façon dont notre organisation se structure, les raisons pour lesquelles nous en sommes arrivés là aujourd'hui. Nous n'avons pas la prétention, sur base de ce que nous connaissons et de ce que nous vivons au quotidien, de dire ce qu'il faut faire ailleurs ni de porter de jugement. La seule chose que nous puissions faire, c'est donner un témoignage sincère dont les propos s'interprètent en fonction de l'évolution du contexte historique et socio-économique wallon, belge et européen. Personne ne donne de leçon à personne. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'ensemble, on est plus forts et les paysans où qu'ils soient, ont intérêt à se regrouper et à se structurer

¹ Propos analytiques recueillis par Carmelina Carracillo.

et ce, à tous les niveaux : local, régional, national, continental et mondial.

Exister dans la société sur les plans politique et économique

Lorsque l'on pose la question à nos affiliés des raisons pour lesquelles ils adhèrent au syndicat, généralement, ils répondent « pour mieux se défendre ». Et en effet, si des personnes ont le besoin de se regrouper et de créer une structure, c'est pour exister, être représentées dans la société. Il n'est pas de professions structurées en organisation qui ne soient pas représentées dans la société. Un secteur quel qu'il soit, secteur de production ou autre, crée une organisation pour prendre une place, intervenir dans le débat sociétal et influencer les politiques. Mille paysans qui traitent leurs problèmes individuellement avec le ministre compétent ont moins de force que mille paysans qui se regroupent avec leurs tracteurs devant son siège. C'est tout simplement une question de rapport de force. Soyons attentifs à la vieille maxime : « Diviser pour régner ». Ceci vaut aussi pour les organisations elles-mêmes. Veillons à ce que celles-ci ne soient pas divisées et empêchent dès lors une défense globale de la profession. Le regroupement à des fins économiques présente aussi un intérêt. Les charges de production peuvent être partagées par plusieurs familles comme c'est le cas, par exemple, lors d'achats collectifs de matériel (tracteur, ...).

Sur le plan commercial, les structures d'exploitation qui se regroupent pourront négocier plus fermement avec des acheteurs. Le pouvoir de pression vis-à-vis d'un acheteur important est différent par exemple selon qu'on négocie avec lui la vente d'une ou de cent vaches ou selon que les négociations se traitent de façon individuelle avec chaque producteur : les

quatre mille exploitants bovins qui font leurs offres de façon individuelle à trois seuls acheteurs auront moins de poids que s'ils s'étaient regroupés pour exiger un prix correct.

Exister collectivement pour défendre un même enjeu est un premier intérêt commun. Ceci ne signifie pas que les manières et les stratégies d'exister collectivement soient les mêmes. Elles dépendent des conditions dans lesquelles elles émergent et se reproduisent. Cela revêt des aspects variables selon les contextes politique, historique et socioéconomique d'un pays. Nous avons la chance, en Europe, d'avoir une culture de représentation sociale ouverte, mais ce n'est pas le cas dans d'autres pays du Sud.



Ne pas se porter préjudice entre paysans du Nord et du Sud

Dans le secteur de l'agriculture - mais cela vaut aussi pour d'autres secteurs, car la mondialisation ne touche pas que l'agriculture-, nous, paysans, interférons inévitablement les uns vis-à-vis des autres (Africains et Latino-américains avec les paysans européens, etc.)

Pour nous, agriculteurs européens, l'outil politique majeur est la Politique Agricole Commune qui a été construite dans un contexte bien particulier. Son objectif était d'assurer la sécurité alimentaire de l'Europe en offrant aux consommateurs des produits diversifiés, de qualité, à des

prix abordables tout en garantissant un revenu aux agriculteurs européens. Cette politique a eu un énorme succès, mais elle a généré des dérives, notamment une politique d'excédents.

Pour faire face à celle-ci, des politiques négociées sur la scène mondiale ont abouti à des mécanismes « boustant » les exportations européennes avec, comme conséquence, la déstructuration d'autres économies agricoles dans le monde. Ces mécanismes n'existent plus aujourd'hui. Cette constatation est le fruit d'analyses et a été une des occasions de la prise de conscience de ces interférences entre le Nord et Sud du monde. Ceci a été renforcé par les échanges entre les paysans du Nord et du Sud qui se sont poursuivis.

Pourquoi imposer des quotas d'importation d'une matière première en provenance de l'autre côté de la planète alors qu'elle est présente abondamment en Wallonie ou en Europe et qu'elle y est produite ? Nous, agriculteurs européens, nous sommes exportateurs de lait. Pourquoi importer du lait de Nouvelle Zélande alors que l'Europe en surproduit ? Ce à quoi l'économiste ultralibéral répondra : les échanges se font, les bateaux naviguent, les dockers travaillent, l'économie tourne... Dans le Sud, des oignons hollandais envahissent les marchés sénégalais et les producteurs sénégalais ne peuvent plus vendre leurs productions d'oignons, car l'oignon sénégalais coûte plus cher que l'oignon hollandais. On a aussi une part de responsabilité.

Dans un tel contexte mondialisé, l'intérêt pour les organisations paysannes du Nord et du Sud, c'est de se parler, d'échanger entre elles, de permettre à leurs paysans d'apprendre les uns des autres, de mieux connaître la réalité de l'autre, de confronter les vécus et expériences et ce, quel que soit le secteur. On apprend alors notamment à ne plus opposer les agricultures familiales dans le monde. D'une part, l'Afrique n'a

pas à ignorer ses populations affamées tout en envahissant les marchés européens pour une population qui a des pouvoirs d'achat et d'autre part, l'Europe n'a pas non plus à surproduire et à envahir les marchés africains pour casser l'économie locale.

Défendre le rôle premier de l'agriculture, à savoir nourrir les populations...

Dans le monde, quel que soit le pays, la responsabilité première de l'Etat est de faire en sorte que l'agriculture ait pour rôle prioritaire de nourrir les populations localement. Ceci ré-ouvre le débat à propos de la place de l'agriculture dans les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce. Il existe des groupes agroindustriels qui produisent dans un lieu parce que les conditions de production y sont propices, dans le seul objectif d'alimenter les bassins de consommation dans un autre lieu où le pouvoir d'achat est plus élevé. Il est évident que toutes ces productions ne profitent pas aux populations locales.

... Et un revenu décent pour les agriculteurs familiaux

Par ailleurs, il existe des petits producteurs vivant d'une agriculture de subsistance qui veulent s'affranchir et être en mesure de produire un surplus pour le vendre et entrer dans des circuits commerciaux. Avec cet argent, ils peuvent améliorer leurs conditions de vie.

Pour être paysan, deux conditions doivent être réunies. La première, c'est d'être passionné, car sans cela, on ne peut vivre comme paysan. La deuxième, il faut que cela soit rémunérateur : il est difficile en effet de vivre d'une passion qui ne vous nourrit pas. Il s'agit d'évaluer quelle est la taille critique pour la rentabilité d'une entreprise agricole dans le contexte qui est le sien. Cela n'a aucun sens de définir la

taille standard d'une exploitation au niveau mondial, car les réalités sont trop différentes. En Wallonie, actuellement, le chiffre est fixé à 53 hectares, il est moindre en Flandre pour des raisons spécifiques (agriculture hors sol, agriculture maraichère sur de plus petites échelles, etc.)

Préserver l'agriculture familiale

Même si sous le concept d'agriculture familiale, les réalités sont différentes au Nord et au Sud, notre objectif commun, c'est de préserver cette agriculture familiale au Nord comme au Sud. En Wallonie, en 2011, la main d'œuvre des exploitations agricoles wallonnes est composée à plus de 80% de main d'œuvre familiale. En Wallonie, il n'y a pas de distinction à faire entre les agricultures selon leur taille ou leur mode de production. Une exploitation de 200 hectares en Hesbaye peut revêtir un caractère tout aussi familial qu'une exploitation familiale plus petite en zone herbagère. De même, une exploitation conventionnelle peut être tout aussi familiale qu'une exploitation biologique.

Une agriculture familiale, c'est une agriculture qui permet à une famille de vivre décemment durant toute la vie et ensuite, de transmettre son exploitation de façon correcte. On parle d'agriculture familiale lorsqu'une famille investit à partir de son patrimoine et gère celui-ci elle-même. Par contre, une entreprise familiale et une entreprise multinationale « ne jouent pas dans la même pièce ». Dans l'agriculture familiale, le pouvoir de décision, de la gestion du capital et du travail est aux mains de la famille. A partir du moment où ce sont des firmes qui s'occupent de gérer pour d'autres, ce n'est plus de l'agriculture familiale, c'est du business.

Dans l'évolution de l'agriculture wallonne, deux stratégies se sont développées : des petites exploitations se sont orientées dans la spécialisation des produits, d'autres - pour faire une économie d'échelle - ont décidé de s'agrandir. Ces deux stratégies ne sont pas antinomiques et restent dans le domaine de l'agriculture familiale. Par contre, certains propriétaires terriens, plutôt que de louer leurs terres à des paysans qui en auraient bien besoin, les confient à des entreprises. Un propriétaire peut confier la gestion de ses terres à une société qui s'occupe de la gestion de plusieurs terres appartenant à plusieurs propriétaires (ce qui signifie gérer et décider). En agriculture familiale, il n'y a pas de scission entre la vie de l'exploitation et celle de la famille. Dans l'autre système, cette imbrication n'existe pas.

- **Maintenir une vie rurale/une présence humaine sur le territoire**

En Wallonie, on pourrait très bien concevoir que, demain, deux ou trois entreprises agricoles gèrent toutes les terres de Wallonie. Et à priori, elles le feraient selon les standards européens, dans le respect des normes sanitaires, environnementales, de bien-être animal. Mais quel est l'enjeu prioritaire ? N'est-il pas aussi social ? Vaut-il mieux privilégier, en Wallonie, le modèle agricole valorisant quelques entreprises plutôt que celui valorisant sept mille familles paysannes ? Même si l'agriculture familiale wallonne reste une agriculture périurbaine, elle garantit tout de même une présence humaine dynamique sur le territoire.

Rappelons que l'agriculture wallonne occupe 45% du territoire. Et en Wallonie, les paysans représentent moins de 2% de la population active mais dans un pays africain où ils représentent 90% de la population active : que se passera-t-il ? Le monde rural se désertifiera avec toutes les conséquences que cela entraîne : famine, chômage

- **Maintenir l'emploi**

La professionnalisation d'un secteur a souvent pour conséquence (on peut le déplorer) de diminuer le nombre de personnes engagées dans celui-ci. Lorsque les paysans wallons ont quitté les exploitations agricoles au cours du vingtième siècle pour permettre la modernisation du secteur, ils ont eu l'opportunité d'être engagés notamment dans le secteur industriel wallon en essor à l'époque. Qu'offre-t-on aux personnes que l'on voudrait faire « sortir » de l'agriculture dans les pays du Sud ? Par exemple, au Burundi, la population majoritaire se compose de producteurs agricoles exploitant en moyenne un terrain de 2 ares ... En l'absence de secteurs de transformation et de commercialisation dynamiques, où iraient les producteurs qui quitteraient le secteur agricole ? Trouveraient-ils du travail, un revenu leur permettant de faire vivre leur famille ? En Wallonie, aujourd'hui, après des décennies de dégraissage progressif, l'enjeu est de garder les emplois dans le monde agricole. Et l'agriculture familiale est une garantie supplémentaire dans ce sens. Si la gestion du territoire wallon était aux mains de deux ou trois entreprises, une des conséquences pourrait être la perte d'une bonne partie des emplois dans le monde agricole.

- **Améliorer les conditions de vie par la formation/renforcement des capacités**

Il ne s'agit pas seulement de maintenir l'emploi. Si les revendications politiques et économiques sont indispensables pour un syndicat, le soutien à des formations pour les producteurs et les membres de leur famille est également nécessaire pour améliorer les conditions de vie dans l'exploitation. Que ce soit au Nord ou au Sud, les producteurs ont besoin de se former pour répondre aux évolutions du métier d'agriculteur et notamment de mieux connaître les façons de produire, de transformer, de commercialiser, de

communiquer et d'améliorer les outils de gestion.

En conclusion

Voulons-nous l'extinction pure et simple de la paysannerie en Wallonie, en Europe, en Afrique, dans le monde ? Qu'attend-on de l'agriculture ?

Ici, les discours sont parfois en contradiction avec les comportements d'achat alimentaire. Les personnes ont pris l'habitude de consacrer de moins en moins d'argent pour l'achat de nourriture. Or, une alimentation de qualité a un prix, un mode de production qui répond à des contraintes

environnementales aussi. Et un problème majeur reste que le produit de l'agriculture n'est pas rémunéré à sa juste valeur. La crise du lait l'a montré. La profession agricole est la seule où l'on peut vendre à perte alors que c'est interdit par la loi.

Ce qui nous réunit vraisemblablement paysans du Nord et du Sud, c'est une critique responsable et intelligente de la mondialisation économique de manière à se prémunir des effets pervers qu'elle peut engendrer.



AGRICULTRICE : PLUS QU'UN MÉTIER UNE VIE !

Les agricultrices wallonnes partagent les mêmes enjeux que ceux qui viennent d'être signalés. On pourrait dès lors se demander pourquoi, alors que le secteur de l'agriculture ne représente que 2% de la population active wallonne, les agricultrices tiennent à maintenir leur propre organisation spécifiquement féminine.

Au Nord comme au Sud, une organisation féminine est un lieu où les femmes s'expriment. Il faut rappeler que les femmes restent encore et toujours moins participatives dans les débats où les hommes sont présents. En Wallonie, dans les rassemblements mixtes, hormis celles qui ont un caractère fort, les femmes s'expriment peu mais sont à l'écoute.

Lorsque les mêmes matières sont mises en discussion uniquement entre femmes, elles n'hésitent pas à donner un « avis avisé ». L'Union des Agricultrices Wallonnes est certainement un lieu de débat pour les agricultrices. En se réappropriant de la matière (actualité agricole ou autre), l'agricultrice va peut-être avoir la possibilité de discussions au sein de son foyer, ce débat peut faire évoluer les positions du mari. Il n'est pas rare d'observer une évolution dans la perception des dossiers importants lorsqu'il y a débat au sein de la famille entre homme et femme.

Une organisation féminine, c'est aussi un lieu où les femmes peuvent plus facilement se rendre et où elles peuvent, éventuellement aussi, bénéficier de loisirs.

Une organisation féminine, c'est aussi un espace de soutien aux femmes, notamment dans la formation, afin qu'elles deviennent des agricultrices capables de faire face, par elles-mêmes, aux défis qui se posent à l'exploitation. En Wallonie, aujourd'hui, une exploitation agricole requiert des compétences non seulement agronomiques, mais également juridiques, administratives et comptables...

Une organisation féminine, c'est un lieu de solidarité, un endroit où les femmes échangent à propos de leurs préoccupations semblables. Lors d'une transmission d'exploitation par exemple, les femmes sont plus sensibles à certaines composantes. Dans les décisions à prendre, elles tiendront compte non seulement de leur avenir mais aussi de celui de leurs enfants. « Une agricultrice c'est aussi une maman ! ». Dans le Sud, l'argent que les femmes retirent de leur production ou de l'élevage sera utilisé prioritairement pour les enfants ou pour améliorer directement les conditions de vie de la famille.

Le rôle d'une organisation agricole féminine, c'est aussi de permettre, à celles qui le souhaitent, de trouver des solutions pour rester sur l'exploitation. En Wallonie, on remarque que certaines femmes quittent l'exploitation car il y a nécessité d'obtenir un revenu extérieur pour vivre. Mais il y a aussi des femmes qui font le choix de travailler à l'extérieur de l'exploitation pour d'autres raisons (valorisation de leur diplôme, besoin d'autres contacts sociaux, d'un autre milieu professionnel, etc.) Les choses changent et évoluent dans les familles. En Wallonie, à une autre époque, on ne permettait pas aux femmes de se poser la question de rester ou non dans la ferme. Elles y restaient.

Enfin, un grand succès pour l'organisation wallonne agricole féminine a été l'obtention d'un statut juridique pour les conjoints-aidants. Il faut rappeler que les femmes, non chefs d'exploitation, qui travaillaient dans les exploitations agricoles, n'étaient pas reconnues. En Belgique, avant l'obtention du statut de conjoint-aidant (spécifique à tous les conjoints d'indépendants), c'était la fonction de « femme au foyer ou sans profession » qui était signalée sur la carte d'identité des agricultrices. Le statut leur a donné des droits sociaux et a permis une reconnaissance juridique et administrative de leur travail.

Un autre résultat a consisté en l'obtention de la co-titularité, pour les conjoints-aidants, des droits de production spécifiques. Il s'agit de l'ensemble des droits administratifs auxquels l'exploitation a droit. Les droits administratifs concernent les primes dans la PAC, les quotas attribués à l'exploitation (laitiers ou betteraviers par exemple). Pour ces matières, les conjoints sont à présent co-titulaires. Ceci signifie, par exemple, qu'un conjoint ne peut décider seul de vendre le quota laitier. Les deux signatures sont nécessaires pour la vente.

En conclusion, au Nord comme au Sud, les femmes prennent leur avenir en main. Grâce à leurs organisations, elles ont la possibilité de se former et de développer leur esprit critique. Elles prennent des décisions pour gérer leur vie et leur exploitation tout en cherchant à les intégrer dans le milieu familial dans le respect de chacun. Agricultrices du Nord et du Sud, nous sommes solidaires dans des revendications semblables comme un accès des femmes aux ressources (terre, eau, crédits...) et une reconnaissance du travail d'agricultrice (droits sociaux).